L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 SEPTEMBRE 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOU & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16, par semestre, $8, par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 5 cents.
EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant le jeudi et le Samedi
Par an, $6, par semestre, $4.

TARIF ANNONCES.
Les annonces insérées plusieurs à tour de rôle dans les différentes parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion; 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces insérées dans le page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées interrompues, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au contraire la page éditoriale, paieront $20 par le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces seront, outre le bénéfice de réduce pour les annonces transitoires, encouragés qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucune, est occupée ne dépasse cera 25 pour cent.
Toutes les réclames diverses d'affaires paieront 20 cents ligne de ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le terme d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées une fois.
Les coupures des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces n'excèdent la 4e de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 19 SEPTEMBRE.

☞ Pour la listes navires et steamboats arrivés dans ports, ainsi que les expéditions en douane, voir la page anglaise.

VENTES A L'HEAN DE CE JOUR.
Pour les détailvoir aux annonces.

Parle Shaf à A Shaw sur les lieux, à l'angle des rues Hospital et Carondelet, de bois de construction et d'autres meubles.
Par D. E. Morphy à son magasin d'encan—21 plaques de fer à bâtir, 1 et 1 barres et demie dans le magasin No 37 rue Commerce, entre Girod et Lafayette—65 panier de pêche et porcelaine. Aussi au N. 67 de la rue de la Douane: bonnets neufs, bottes et souliers, à l'entrepôt de la Douane.
Par J. Bonnin, sables 10 et 21 de la rue Gravier: jambons, beurre, fromage, schnapps, whisky &c &c.
Par Hog, Bohm & Co, au N. 21 de la rue de Chartres: marchandises sèches, habillements et chapeaux.
Par Hudson, Mary & Co, au No 38 de la rue de Chartres: habillements, chapeaux, bottes et souliers neuves.
Par F. Fernandez & Co, au No 44 de la rue Vieille-Levée: marchandises sèches, étrangères et du pays.
Par Vinton & Co, No 65 de la rue de Chartres: Mais bandiness et bien.

☞ Achetez vos cassolettes et chocolats chez M. Kraus Carpin, 92 Vieille Levée.

TENTION!
☞ Le Shariff de Jefferson fera vendre à l'heure P. M. à la vente des rues Clio et Carondelet, Premier District, la réclamation d'un bâtiment de bois de construction et autres meubles.

Vente de meubles, de voitures et de chevaux.—Nous recevons nos lecteurs aux diverses ventes que feront aujourd'hui, 19 du courant, MM. Morphy, Gurney Bell, dans l'entrepôt.
A 11 heures du matin au numéro 157 de la rue de la Douane, entre Dauphine et Bourbon—Un ameublement neuf, consistant en armoires de salon en acajou, de canapés à bonnet et à ressorts, de tables, de glaces, de fauteuils, pendules, miroirs, vaisselle de Chine, service de table et entièrement à cuisine.
A 11 heures du matin, à l'encanteur salle d'encan, No 67 rue de Chartres, entre Conti et Bienville, plusieurs matelas de rembourrés, contenant trois matelas de plume pour en faire 11 et 1 et constituant un assortiment général de meubles de matelas.
A 11 heures du matin, au magasin de P. Liner, rue Gravier: Beaucoup de chevaux et des chevaux de selle, des voitures, appartements, wagons, mulets de trait, harnais &c.

Vitres! Vitres! — MM. E. Roger & Co vendront, à l'encan, à la vente d'encan No 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—10 730 caisses vitres françaises assortiment de grandeurs.
Nous appelons l'attention particulière des acheteurs à la vente qui sera positive et sans réserve.
Les catalogues sont distribués au bureau des encans.

☞ M. E. MORPHY, encanteur, vend 65 cretes d'oignons, AU BOURDELIN, à 11 heures et demie, au magasin No 37 de la rue de Commerce.

L'élection pour une Convention.

L'ordre du général Sheridan, relatif aux élections pour une Convention, tient toujours état. Suivant cet ordre, des élections doivent avoir lieu en Louisiane le 27 et le 28 septembre pour décider s'il y aura une Convention et pour élire des délégués à la dite Convention "dans le but d'établir une Constitution et un gouvernement civil pour l'Etat, fidèle à l'Union."

La Convention, dit l'ordre en général, se composera de quatre vingt six huit membres—nombre égal à la plus nombreuse de la Législature de l'Etat en 1864. Le total des voteurs de l'Etat est de 127,639 chiffre qui, divisé par le nombre des délégués, donne 1,382, nombre de votants requis pour chaque délégué.

Il—Commençant quatorze jours avant l'élection, les bureaux d'enregistrement devront, après avoir donné avis public de l'époque et du lieu, rouvrir pendant cinq jours, les listes d'enregistrement et, s'ils sont convaincus qu'un citoyen n'a été enregistrée aux jours fixés, le bureau doit voir rayer de la liste le nom de la dite personne et celui-ci n'aura pas le droit de voter.

III—Les bureaux devront également, dans la même période, ajouter à la liste les noms de tous ceux qui, à cette époque, auront les qualités exigées par loi et qui dont pas encore été avec ajoutés. Aucune personne n'aura droit d'être enregistrée ou de voter par suite d'un pardon ou d'une amnistie quelconque de l'Exécutif, pour un acte politique qui, sous ce pardon ou cette amnistie, la priverait du droit de se faire enregistrer ou de voter.

Depuis cet ordre, qui est en date du 17 nouvelle, le général Sheridan a été transféré du commandement du cinquième district militaire à celui du département du Missouri. Il est parti, à temps pour être sûr de son successeur temporaire, le général Griffin, qui a succombé à la fièvre jaune. Mais si son départ forcé l'a mis hors de l'abri du fléau, il ne nous a débarrassé ni de ses mesures électorales, ni du gouverneur, du maire et du conseil municipal de son choix. Les mesures prises par lui en faveur de la population blanche de la Louisiane, consistent à porter leurs frais, et le pouvoir des électeurs ordonnées par lui dans le but de donner le contrôle exclusif des affaires de l'Etat et des affaires de la ville à la race noire ou aux Radicaux, approche sans que rien indique un contre-ordre ou une modification.

On sait, en effet, que l'ordre du général Grant, qui a remplacé le général Sheridan par le général Hancock contenait un paragraphe portant que les ordres du général destitué resteraient en vigueur et ne pourraient être révoqués qu'avec l'autorisation du ministère de la guerre. Le télégraphe a bien annoncé que la proclamation d'amnistie serait suivie d'un ordre pour la réouverture des bureaux d'enregistrement et pour la prorogation des élections à une date plus reculée. Mais jusqu'à présent rien n'est venu confirmer ces assertions qui ne paraissent avoir été que de simples conjectures. Nous qu'au contraire le *National Intelligencer*, qui passe pour être à Washington, l'organe du pouvoir exécutif, dénonce l'intention attribuée par les Radicaux au Président, d'intervenir "dans la misérable farce de l'enregistrement" qui s'exécute actuellement au Sud. D'après la loi du Congrès le délai fixé pour l'enregistrement expire le 1er octobre et ce délai ne peut être prolongé au-delà de ce terme. L'élection peut, il est vrai, être reportée à une époque postérieure, mais n'est servirait de la retarder, et il est plus possible de modifier les listes électorales et de donner une application pratique à la proclamation d'amnistie du Président?

Jusqu'à ce jour, l'ordre du général Sheridan prescrivant des élections pour le 27 et le 28 septembre, reste dans en vigueur, et les généraux Griffin et Mower qui ont eu successivement le commandement, ont continué à en appliquer les dispositions. Des commissaires d'élection ont été nommés dans les différentes paroisses, et les bureaux d'enregistrement ont usé largement du pouvoir discrétionnaire qui leur a été attribué pour rayer des listes les noms d'une foule de jeune gens blancs.

A moins que le général Hancock n'arrive immédiatement avec l'autorisation nécessaire pour prolonger l'élection, elle aura lieu à la date primitivement fixée. Le parti noir a choisi ses candidats dans une élection préliminaire, et la liste en est publiée au tête d'un des organes qui gourmande les électeurs radicaux de leur indifférence et les engage à voter en masse.

Les radicaux se paraissent avoir aucun doute sur la tenue de l'élection. Quant aux Conservateurs qui le désirgnent sur le résultat, elles sont partagées, car il est de toute évidence que si l'élection a lieu, il n'y aura qu'une liste de candidats. Les conservateurs se sont abstenus jusqu'ici de désigner les leurs, et cette ligne de conduite leur a été dictée par deux motifs. Ils ont cru, d'une part, que les ordres relatifs aux élections dans le Sud seraient révoqués ou modifiés, et ils ont pensé, d'autre part, qu'il était inutile d'engager la lutte en présence des avantages donnés aux radicaux par les fraudes et les iniquités commises dans l'enregistrement des votants.

On n'a pas même délibéré pour savoir le parti qu'il y avait à prendre. Les mesures adoptées par le général Sheridan étaient d'une partialité telle que chacun y a vu l'intention arrêtée de donner quand même la victoire aux Radicaux. On a dû donc abstenu d'un commun accord, sans consultation préalable. Les nouveaux électeurs auront les coudées franches : ils pourront se donner la satisfaction de nommer leurs candidats à l'unanimité.

C'est de vendredi en huit que doit avoir lieu l'élection, s'il ne survient aucun contre-ordre de Washington. Quant à la date de la réunion de la Convention, elle n'est pas fixée par l'ordre du général Sheridan. Le dernier paragraphe porte seulement que la Convention sera convoquée s'il résulte des retours qu'une majorité des votants s'est prononcée en faveur de la Convention. Il faut, en Louisiane, prise d'un mois pour avoir des retours complets. La Convention ne pourra donc être convoquée qu'à la fin d'octobre pour se réunir dans le courant de novembre. Mais il se peut que d'ici là le cours des choses soit changé par une politique nouvelle qu'inaugurerait l'arrivée du général Hancock. La population louisianaise a si bien appris, depuis quelques années, la vertu de la patience, qu'elle peut la pratiquer quelques mois de plus sans murmurer. Attendons la fin, car après tout il faudra bien que cela finisse.

CERTIFICATS DE DETTE DE L'ETAT.

Le gouverneur Flanders a reçu de Washington la lettre suivante concernant l'assessement d'un revenu de l'intérieur s'élevant à $10,000 sur les certificats de dette de notre Etat :

Washington, 11 septembre 1867.

GOUV. B. F. FLANDERS—

Mon cher Monsieur : — L'avocat-général a décidé, et en a informé le commissaire du Revenu de l'intérieur, que l'Etat n'est pas sujet à une taxe sur les certificats. Il a décidé, en outre, que les banques peuvent se servir de ces certificats sans payer la taxe de 10 p. 100 imposée par l'acte du Congrès du 26 mars 1867. Cette dernière décision est favorable en ce qu'elle autorise les banques à mettre en circulation les certificats d'Etat.

Comme l'Etat n'a pas payé de taxe sur les certificats, bien qu'un assessement ait eu lieu, le commissaire par intérim pense qu'il est inutile de prendre aucune mesure sur la réclamation de l'abdivit ci inclus. Les officiers recevront à la Nlle Orléans des recommandations générales de ne pas lever cette taxe à l'avenir. Votre obéissant serviteur,

ALEXANDER WALKER.

AGENCE D'ASSURANCES.—MM. Wm. Morris & Co., 18 rue du Camp, sont les agents de deux importantes compagnies d'assurances : La compagnie "Etna" de Hartford, qui possède un capital net de $1,650,000 78, et que cinquante années d'existence recommandent au patronage du public, et la compagnie "Home, de New Haven, au capital de $1,450,000 00, dont l'importance sera suffisamment indiquée par ce fait qu'en 1866 elle a reçu $1,475,005 43 de primes et payé $1,128,304 26 de pertes. Voir l'annonce dans une autre colonne.

☞ Nous informons les familles que l'ouverture des classes du COLLEGE DE LA LOUISIANE, dirigé par M. le colonel FERRIER, a eu lieu jeudi 2 septembre. Les nombreux amis qui ont bien vienment d'avoir lieu, dans ce vaste établissement, ne peuvent qu'augmenter la vogue qu'il a déjà acquise. Ce collége est situé rue Hospital 131, entre Dauphine et Bourgogne. 15

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—18 septembre.
THERMOMETRE DE C. DERAMEL, Opticien, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	77 degrés
Midi	83 "
3 heures P. M.	87 "
6 heures P. M.	85 "

RAPPORT MORTUAIRE—Dans la journée qui a expiré hier matin à 6 heures, il y a eu 21 décès, dont 46 causés par la fièvre jaune. C'est une diminution considérable sur la journée précédente.

CORPS RETROUVÉ—L'officier Clark, de la police du fleuve, a trouvé avant hier matin, le corps d'un nommé, dans le fleuve, au pied de la rue du Canal, sous le cabaudu du ferry.

MALADE ET PAUVRE—Un nommé John Gilory a été trouvé dans un état de maladie et de détresse, rue St Charles, et envoyé à l'hôpital.

Une femme de couleur, nommée Rosa, a été trouvée dans le même état au coin des rues Orléans et Dauphine, et transportée à l'hôpital de marine.

SUICIDE PAR ACCÈS DE FIÈVRE—Le lieutenant de police Lamy rapporte qu'hier soir vers 7 heures, un nommé Robert Yorston, pris d'un accès de fièvre bilieuse, chez lui, au coin des rues Espagnole et Victoire, s'est coupé la gorge avec un couteau de boucher. Il est mort une heure après.

TRIBUNAL DE POLICE.—L'agent Bentell est accusé de désobéissance aux ordres. Il répond qu'il aime mieux sortir de la police que de faire l'exercice. Le choix lui est laissé.

Simon Boulisse est accusé de n'avoir jamais fait un rondé. Il est renvoyé de la police.

James Feeney est accusé d'avoir tenu une conduite inconvenante et d'avoir menacé un officier son confrère. Il est condamné à $10 d'amende.

Le sergent Douglas est accusé d'avoir frappé Feeney quand ce dernier était en état d'arrestation. Il est condamné à $10 d'amende.

L'officier McGuire est renvoyé de la police pour avoir malfonnement proféré nombre de fausses accusations contre le lieutenant Shelgue.

L'officier Hackett est renvoyé de la police pour s'être assis et pour avoir dormi dans sa ronde.

L'AFFAIRE DES BUREAUX D'ÉCOLE.—Le juge Duplantier a annoncé qu'il rendrait dans quelques jours sa décision sur l'injonction.

L'ÉPIDÉMIE—La fièvre jaune fait des victimes dans toutes les classes de notre population. Le Rev. John Percival, principal de l'école de la rue Dauphine, est parmi les victimes. M. Lane, principal de l'école Marshall sont tous deux malades. Parmi les victimes d'hier, il faut compter le col. George Welling, de la 6e cavalerie et le col. C. H. Chittenden; ce dernier est mort hier à Rickerville.

LE PONTS GIROD—Nous recevons la communication suivante :

Nouvelle Orléans, le 18 septembre 1867.

Monsieur le redacteur de l'*Abeille*.

Monsieur,—Son Honneur, Monsieur le maire Heath, avait fait appel aux citoyens français, en les convoquant en assemblée générale, pour aviser aux mesures à prendre au sujet du fouls Girod. Les Français ont de comprendre l'importance de la réunion? Je ne crois pas : car une trentaine à peine se sont rendus à l'appel de Mr. le Maire. Encore, sur le petit nombre de Français réunis, se n'est tout que pour nous apprendre qui ont débattu l'affaire, et ce qu'il y a de plus fort, dans une langue que la plupart ne comprennent qu'imparfaitement ou pas du tout : l'anglais.

La réunion de lundi dernier a donc manqué son but par deux causes : la première, l'absence de cet élément de la population française qui se trouve par droit la plus intéressée aux débats de l'emploi des fonds Girod; la deuxième, par l'emploi de la langue anglaise, que peu de Français comprennent.

Son Honneur, Monsieur le Maire, dont les intentions sont louables, s'est ému que le vœu de toute la population française, de cette population qui seule peut et doit laisser des orphelins à la charge de l'Etat, que le vœu dont délibéré, fut lettre morte par une majorité assez respectable pour décrever les autorités de la Nouvelle Orléans de toute la responsabilité que la possession des fonds Girod fait peser sur elles.

Pour arriver à ce resultat, une nouvelle réunion devant avoir lieu lundi prochain, 23, personne mot, moins que le rédacteur, de faire appel aux sentiments d'amitié que vous avez toujours professer pour tout ce qui se rattache au nom français, et de vouloir bien donner place à ces quelques lignes dans votre estimable feuille.

Peut-être la réunion de lundi prochain sera-t-elle plus nombreuse et plus efficace.

UN FRANÇAIS VOTRE ABONNÉ.

Navires américains donnés en payement à la Russie

On lit dans le *Siècle* :

On a parlé vaguement dans la presse d'un certain nombre de navires cuirassés que les Etats Unis d'Amérique auraient cédés à la Russie. Les journaux grecs, entr'autres l'*Aion* et le *Palingenesie*, nous apportent à ce sujet quelques détails qu'il est bon de méditer. Voici d'abord les faits :

"Les Etats Unis avaient à payer à la Russie, pour partie de la cession que cette dernière leur a faite de ses possessions dans le nord de l'Amérique, une somme de 12 millions de francs. D'un commun accord, les deux parties sont convenues que cette somme, en raison du gardon de nature, et qu'au lieu d'argent, la Russe recevrait six navires de ceux que la guerre contre le rebelle avait forcé le Nord à construire. Ces six navires très beaux et tout neufs, sont arrivés à Gibraltar, et doivent être remis à Kronstadt dans quelques jours.

"C'est là le point important et obscur de la question. Pourquoi est-ce au Pyrée, non à Cronstadt ou ailleurs, qu'a lieu cette livraison? Quoi qu'il en soit, les équipages russes nécessaires à l'armement des six navires en question sont attendus en Grèce.

"Il y a mieux. Le gouvernement russe aurait décrété que les six navires qu'il vient d'acquérir ainsi naviguerait quelque temps en Orient, et, à la façon dont les journaux grecs insistent sur ce fait, il y a lieu de croire à un but caché, que l'avenir seul nous permettra d'apprécier.

"Dans les circonstances présentes, au moment où une étincelle suffirait pour mettre tout en feu le monde grec tout entier, rien faite, cet accord évident de l'Amérique et de la Russie, sont bien propres à donner à réfléchir. La France et l'Angleterre poursuivent en ce moment d'après le système qui est et dessus mentionné. Les nouvelles batteries lancerait la menace et jeté de projectiles, c'est à dire un boulet de 7 livres.

Le poids de chaque canon n'excèdera pas 150 livres. Durant affût, également léger, seront faite dans le département royal des affûts, à Woolwich, sous la direction du colonel Clark. Le poids de chaque affût, sans les roues, sera de près de 1 quintal, de sorte que ces affûts seront propres au transport dans les passes les plus difficiles et les plus raboteuses du pays environnant.

Le capitaine Gordon, inspecteur des munitions militaire, a été dimanche en consultation avec sir John Pakington et avec les chefs des fonctionnaires du département de la guerre à Pall Mall; il a reçu l'ordre de presser l'affaire sans délai.

La fabrication des nouvelles batteries prendra environ six semaines, et il est douteux qu'on ait alors besoin de leur assistance. Le général Hoever, qui commande le département du laboratoire royal, a donné des ordres pour qu'on distribue des cartouches et qu'on fournisse les pièces aux munitions nécessaires lorsqu'elles seront prêtes.

Le major général Napier et le brigadier général Staveley assistent à la revue de la flotte, le jour de l'exposition. Le bruit courait hier au camp du train militaire, à Woolwich, que les 17e, 18e, 19e et 20e doivent être tenus prêts à partir; mais comme c'est là le seul qui fournira la totalité des troupes, il est probable qu'on tiendra le train militaire en réserve uniquement à titre d'assistance pour l'Inde.

— Des lettres reçues du bord du *Highflyer*, navire de 5 M. nouvellement en rade près de Zanzibar, nous apprennent que le cheik de Kiswa avait informé les officiers que le docteur Livingstone vivait encore, bien que plusieurs de ses compagnons aussent été tués dans un combat avec les naturels.

Il est connu depuis longtemps